



« Devenir Acteur PRAP »

Industrie – Bâtiment – Commerce

FT Consultants est habilité Carsat / INRS

PUBLIC CONCERNE : Toute personne issue des secteurs suivants : l'Industrie, le BTP et le Commerce (IBC).

PRE REQUIS : Cette formation ne nécessite aucun prérequis. Une bonne compréhension de la langue française est requise.

OBJECTIFS :

- Acquérir le savoir et les compétences nécessaires pour analyser sa situation de travail.

- Etre capable d'identifier les risques et les dommages liés à l'activité physique à son poste et plus généralement dans son entreprise et proposer des améliorations visant la suppression ou la réduction des risques liés à l'activité physique.

- Connaître les modes de remontée de l'information dans son entreprise ou établissement afin de pouvoir proposer des améliorations de sa situation de travail.

DUREE : 14 h de face à face pédagogique (idéalement : en deux séances d'une journée réparties sur 2 semaines). En outre, il y a 20 mn consacrées à l'accueil et à la présentation et 15 mn consacrées à la clôture et l'évaluation de la formation.

EFFECTIF : 10 personnes maximum.

PEDAGOGIE :

- METHODES PEDAGOGIQUES : Exposés, diaporamas, travaux en sous-groupes, études de cas concrets en rapport avec votre activité, exercices pratiques sur le terrain, vidéos.

- MOYENS PEDAGOGIQUES : présentation de diaporamas et de films au moyen d'un vidéoprojecteur, écran, tableau, supports d'exercices. Colonne vertébrale en résine, charges diverses et matériels de l'entreprise.

DOCUMENTATION : 1) Memento « Devenir Acteur PRAP. 2) Guide d'utilisation de la fiche d'observation et d'analyse d'une situation de travail en PRAP.

Programme

Tour de table : chaque stagiaire se présente et expose ses attentes par rapport à cette formation

Préambule

- Accueil et présentation du programme.
- Démarche PRAP présentée par le Dirigeant ou le préventeur de l'entreprise.

1. L'intérêt de la prévention

1.1. Comprendre les différents enjeux de la prévention

- 1.1.1. Les enjeux humains, économiques et sociétaux.
- 1.1.2. Les obligations réglementaires.
- 1.1.3. Quelques définitions : AT, MP, Accident de trajet, accident de mission, incapacité temporaire et permanente.
- 1.1.4. La sinistralité nationale, de la branche d'activité et de l'entreprise ou de l'établissement.
- 1.1.5. Les boucles insidieuses.

1.2. Les acteurs de la prévention

- 1.2.1. Les acteurs internes et leurs rôles.
- 1.2.2. Les acteurs externes et leurs rôles.

2. Les risques de son métier

- 2.1. Le phénomène d'apparition du risque et mécanisme d'apparition du dommage (notions de danger, situation dangereuse, dommage, événement déclencheur et risque).
- 2.2. Les risques de son métier et les effets induits (atteintes pour la santé, efforts inutiles ou excessifs, ...).

3. Le fonctionnement du corps humain

- 3.1. Anatomie du corps humain permettant la motricité et les différentes atteintes à la santé.
- 3.2. Les origines multifactorielles des T.M.S.
- 3.3. Les limites du corps humain.

4. Se protéger en maîtrisant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort et en utilisant le matériel à disposition

4.1. Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort :

- 4.1.1. Découverte des principes.
- 4.1.2. Mise en application sur le poste de travail ou une situation similaire.

4.2. Les équipements mécaniques et aides à la manutention :

- 4.2.1. Découverte de ce qui existe.
- 4.2.2. Les équipements mis à disposition (les utiliser en sécurité).

5. Observation et description d'une activité de travail (fiche INRS d'observation et d'analyse d'une situation de travail dangereuse)

- 5.1. Description d'une activité de travail avec un outil adapté (qui ? quoi ? avec quoi ? dans quel milieu : où ? quand ? avec qui ?).
- 5.2. Travail prescrit et travail réel.
- 5.3. Les risques liés à l'activité physique.
- 5.4. Les sollicitations biomécaniques dans une situation de travail.
- 5.5. Les 3 composantes de l'Homme au travail (physique, mentale et émotionnelle).
- 5.6. Les causes d'exposition aux risques liés à l'activité physique (humaine, organisationnelle et technique).
- 5.7. Mise en application de la méthode dans sa situation de travail.



« Devenir Acteur PRAP »

Industrie – Bâtiment – Commerce

FT Consultants est habilité Carsat / INRS



MODALITES D'ÉVALUATION DES

ACQUIS : épreuve certificative.

VALIDATION : certificat PRAP, délivré par l'INRS par l'intermédiaire de notre organisme de formation. La validation de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « maintien et actualisation des compétences (recyclage) » d'une journée tous les 24 mois.

ENCADREMENT DE LA FORMATION :

- Responsable commerciale et administrative pour toutes questions d'ordre pratique (03.83.26.30.08).
- Animation de la formation : formateur certifié « Formateur PRAP » par l'INRS.

NOS REFERENCES :

- FT Consultants est habilité CARSAT/INRS pour animer les formations PRAP IBC depuis 2017.
- Nombre de stagiaires formés dans ce domaine par FT CONSULTANTS en 2021: 78 stagiaires formés.
- Taux de réussite : 100 %
- Taux d'abandon : 0 %

Planning inter 2022

Nancy :	3,4 mars 9,10 juin 29,30 septembre 24,25 novembre
Strasbourg :	1 ^{er} , 2 mars 7,8 juin 27,28 septembre 22,23 novembre
Dijon :	7,8 mars 20,21 juin 22,23 septembre 7,8 novembre

Programme (suite)

6. Amélioration de sa situation de travail

- 6.1. Propositions d'amélioration de sa situation de travail qui :
 - 6.1.1. Agissent sur l'ensemble des composantes de la situation de travail.
 - 6.1.2. Prennent en compte les principes généraux de prévention.
- 6.2. Identification des personnes concernées par les remontées d'information :
 - 6.2.1. Dans les entreprises ou les établissements en général.
 - 6.2.2. Dans votre entreprise ou votre établissement.
- 6.3. Les modes de communication et de remontée d'information :
 - 6.3.1. Dans les entreprises ou les établissements en général.
 - 6.3.2. Dans votre entreprise ou votre établissement.
- 6.4. Les freins et les leviers à la mise en œuvre des idées d'amélioration.

7. EPREUVE CERTIFICATIVE

- 7.1. Présentation de l'épreuve (sur un scénario représentatif d'une situation réelle de l'activité).
- 7.2. Réalisation de l'épreuve par écrit, toutefois, si certains ont des difficultés, le formateur est disponible pour faire passer l'épreuve à l'oral.
- 7.3. Correction de l'épreuve avec la « Grille d'évaluation de l'épreuve certificative acteur PRAP ».
- 7.4. Remise d'un corrigé type et annonce des résultats.

EVALUATION DES ACQUIS : épreuve certificative

8. Evaluation et clôture de la formation

- 8.1. Evaluation écrite de la formation par les stagiaires.
- 8.2. Bilan et clôture avec le Dirigeant ou le préventeur.

VALIDITE DE LA CERTIFICATION

- Formation inscrite au Répertoire Spécifique (Fiche N° RS1037)
- Niveaux de maîtrise des compétences : Niveau 1
- Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non
- Possibilité de validation partielle : Non

NOS ENGAGEMENTS : Suivi administratif, qualité et évaluation des résultats

- Document d'évaluation de satisfaction par stagiaire
- Evaluation des acquis par les stagiaires
- Fiche de présence (par demi-journées)
- Attestation formation nominative (attestation d'assiduité)
- Information de l'entreprise ou de l'établissement 6 mois avant la date du recyclage.

Tarifs 2022

Formation inter-entreprises
380 € H.T./stagiaire

Formation réalisée dans vos locaux
1 350 € H.T./groupe (10 personnes maxi)
+ frais de déplacement

UN SOUHAIT, UNE QUESTION SUR LES THEMES CI-DESSOUS : UN SEUL NUMERO (03.83.26.30.08)

- EN SAVOIR PLUS SUR L'ACCES A CETTE FORMATION POUR UNE PERSONNE HANDICAPEE : déficience auditive, visuelle, motrice, mentale ou psychique, demandez notre référente handicap.
- EN SAVOIR PLUS SUR LE DEROULEMENT OU LE CONTENU DE CETTE FORMATION : demandez notre responsable pédagogique.
- EN SAVOIR PLUS SUR LE FINANCEMENT : demandez notre responsable commercial.